



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

Direction de la santé

Plan d'actions national pour la protection, promotion et le soutien de l'allaitement au Luxembourg 2011-2015

Ce plan d'action est le plan d'actions commun des différents membres du comité national et fait partie intégrante du programme national pour la protection, la promotion et le soutien de l'allaitement maternel au Luxembourg 2006-2010]

Edition 2012

Plan d'actions 2011-2015

1. Continuer le développement des programmes et des politiques en faveur de l'allaitement maternel.

1.1. Au niveau de la planification politique	Actions
Poursuite et renforcement des actions du comité national de l'allaitement	Evaluer la composition du CA actuel et, si besoin, l'élargir aux compétences manquantes
Améliorer la situation de la femme allaitante salariée en accord avec les évidences scientifiques et les recommandations ALBA	Créer un groupe de travail interministériel et multisectoriel, notamment avec des syndicats ou chambres professionnelles et des fédérations patronales
Révision de la législation réglementant les conditions des femmes allaitantes salariées et renforcer les mesures pour le respect de leur application	Analyser les dispositifs législatifs concernant le congé de maternité et les pauses allaitement Appeler les acteurs du terrain à renforcer les efforts pour améliorer la diffusion et l'application des dispositions en matière de législation du travail (congé parental, pauses-allaitement, travail partiel)
Renforcer la promotion de l'allaitement maternel chez les mamans non salariées	Analyser les dispositifs législatifs concernant l'allocation de maternité.
Elaborer des politiques ciblant les femmes socio-économiquement moins privilégiées, immigrées, très jeunes mères,	
Renforcer les collaborations avec les organes décideurs politiques ou administratifs (p.ex. EHL) pour adapter les ressources en personnel et en compétences professionnelles en fonction des besoins des femmes allaitantes et des bébés	Promouvoir le respect des droits en vigueur pour la protection des femmes enceintes, allaitantes et des bébés
Promotion nationale du projet BFHI	Implémenter au niveau national l'initiative BFHI Evaluer régulièrement les hôpitaux participants par rapport à leur respect des dix conditions de l'Initiative Hôpital Ami des Bébé.
Intervenir auprès de différents ministères (famille, éducation nationale et égalités des chances) pour améliorer la cohérence et la complémentarité de la politique et actions influençant l'allaitement	Interactions actives pour empêcher la diffusion de brochures contenant des messages non propices à l'allaitement

1.2 Au niveau des professionnels	Actions
Elaborer un programme d'information en faveur de l'allaitement maternel visant tous les professionnels de la santé	Brochure (leaflet) d'information sur la politique nationale pour protéger, promouvoir et soutenir l'allaitement maternel à destination des professionnels Formations continue pour favoriser la promotion de l'allaitement maternel
Renforcer la collaboration avec les différentes sociétés professionnelles (gynécologues, pédiatres, sages-femmes infirmiers pédiatriques et autres professionnels de la santé) et associations (p.ex. Ligue, IL,...) au contact des femmes enceintes, des bébés et jeunes enfants	Campagnes d'information Formations Recueil de « best pratique exemples » pour élaborer des recommandations professionnelles
Elaborer et actualiser régulièrement des recommandations nationales pour l'alimentation du bébé	Promouvoir l'adhérence des différents professionnels de santé aux recommandations de l'OMS sur l'allaitement maternel exclusif jusque 6 mois Elaborer des protocoles et procédures de bonne pratique sur base d'exemples internationaux Rédiger des protocoles nationaux sur des thématiques spécifiques de l'alimentation des bébés, comme par exemple pour 1. la préparation correcte du biberon, 2. l'introduction et administration de compléments ...

1.3. Au niveau des personnes cibles	Actions
Améliorer l'information des personnes cibles	Veiller à ce que les documents d'information, d'éducation et de communication destinés aux mamans, parents contiennent des informations claires, appropriées et cohérentes, en accord avec la politique et les recommandations nationales. Rendre les informations relatives à la promotion de l'allaitement et au cadre légal correspondant (législation du travail, congé parental, pauses allaitement) accessibles et facilement compréhensibles aux groupes de population spécifiques. Produire des traductions supplémentaires des brochures existantes (serbo-croate, anglais....)
Renforcer les collaborations avec les institutions en contact direct avec la population cible (communes, associations pour femmes immigrées, maison de jeunes, employeurs.....) Développer des mesures, des initiatives pour les femmes socio-économiquement moins privilégiées, immigrées, jeunes et celles n'exerçant aucune activité professionnelle (groupes	Adapter le projet « relais allaitement », (dont le principe de base est le peer counselling), au contexte luxembourgeois pour mieux atteindre ce groupe cible. Adapter les informations aux groupes vulnérables identifiés (moins instruits, défavorisés socioéconomiques) dans leurs langues spécifiques

vulnérables ALBA)	Créer des réseaux de soutien pour les mères vivant sans partenaires
1.4. Au niveau du grand public	Actions
Promouvoir une attitude favorable à l'allaitement et développer des actions la soutenant	Campagne de sensibilisation et d'information sur la politique nationale et le plan d'action pour protéger, promouvoir et soutenir l'allaitement maternel
Arriver à un changement de mentalité dans la société civile du GDL	Rédiger régulièrement des articles sur l'allaitement maternel pour les différents organes des médias.
Participer aux actions internationales (semaines internationales, nationales et locales de sensibilisation à l'allaitement)	Stimuler le débat public dans divers lieux et médias pour diffuser des informations essentielles sur l'allaitement maternel Promouvoir des campagnes de sensibilisation aux messages clairs : 1. L'allaitement maternel est l'aliment naturel du bébé 2. « Mammen hu genuch Mëllech ». 3. Allaiter et travailler c'est possible

2. Maintenir et perfectionner le système de recueil de données, d'évaluation, de surveillance et d'information épidémiologique sur l'alimentation du bébé.

	Actions
Surveiller l'allaitement maternel au Luxembourg	1) Exploiter régulièrement les indicateurs de l'allaitement maternel inclus dans le système informatique SUSANA / Surveillance de la Santé autour de la Naissance 2) Réaliser une 2^{ième} étude « ALBA » en 2013-2014 3) Etudier et adapter les indicateurs utilisés actuellement 4) En accord avec les recommandations internationales (PERISTAT, WHO) adopter et développer des indicateurs supplémentaires mesurant l'impact de facteurs médicaux, socio-économiques ou environnementaux sur l'allaitement
Evaluation de la mise en œuvre des recommandations ALBA	Introduire dans tous les projets des éléments d'évaluation
Evaluation du respect du code international de commercialisation des substituts du lait maternel ainsi que l'application du règlement grand-ducal .	Réaliser un état des lieux (enquête auprès des pédiatres, maternités, pharmacies pour vérifier la distribution d'échantillons gratuits)

3. Optimiser l'information, les conseils et le soutien des mères dès la grossesse et à travers toute la période de l'allaitement et y inclure leurs familles et leur environnement.

3.1. Pour les professionnels de la santé	Actions
Revendiquer une formation de qualité pour tous les acteurs professionnels qui encadrent les femmes enceintes et mères allaitantes et les bébés. Collaboration avec les différentes sociétés scientifiques pour élaborer des formations continues (généralistes...)	Evaluer et actualiser le programme des futurs professionnels de la santé aux évidences scientifiques et formations professionnelles Organiser de séances d'information et de formation continue pour médecins, gynécologues, pédiatres, sages-femmes, pharmaciens, infirmières pédiatriques et infirmières. Collaborer avec « Uni-Lux » pour développer des modules de formation de base des généralistes
Promouvoir la formation inter professionnelle	Organiser des formations communes pour différentes professions au contact avec les jeunes mères (professionnels de la santé, assistantes sociales, éducatrices...)
Améliorer la communication pour aider les jeunes mamans d'une manière adaptée et cohérente	Pour optimiser la prise en charge de toutes les mères, sensibiliser les professionnels à la diversité de leurs besoins socioéconomiques, culturels et éducatifs
3.2. Personnes cibles	Actions
Information et sensibilisation	Actualisation et réédition des brochures « allaiter de a à z » et « oui, j'allait encore »..... Faciliter leur lecture (allaiter, oui j'allait encore) sur internet par mots-clés Elaborer une campagne d'information pour contrecarrer des perceptions erronées, ex : « reprise de travail = sevrage », « manque de lait ». et développer des actions ciblées Chercher des outils multimédias adaptés et mettre à disposition dans les dispensaires, hôpitaux, cabinets... et autres intéressés
Agir en faveur de l'élargissement des offres de services autour de l'allaitement maternel	Renforcer le soutien aux jeunes mères notamment aux moments critiques pour l'allaitement (poussée de croissance du bébé, maladies de l'enfant, stress de la mère, reprise du travail, etc.)
Renforcer l'information et l'implication des pères	Améliorer l'information des pères sur les atouts de l'allaitement maternel et plus particulièrement de l'allaitement exclusif jusqu'à 6 mois et sa continuation jusqu'à l'âge de deux ans et même plus.

4. Améliorer la promotion, la protection et le soutien de l'allaitement maternel dans tous les secteurs de vie de l'enfant et de la mère

4.1. Au niveau des maternités :	Actions prévues par
Encourager et aider toutes les maternités à développer des projets en faveur de l'allaitement maternel	Renforcer les collaborations entre les acteurs dans les maternités et les professionnels de santé accompagnant les mamans allaitantes à domicile : sages-femmes libérales, IL, LLL, pour faciliter le retour de la maternité à domicile et améliorer l'accompagnement des mères. offrir des consultations gratuites en matière d'allaitement, par exemple des Stëllambulanz.....
Renforcer la mise en pratique dans toutes les maternités des 10 conditions du BFH	

4.2. Au niveau du lieu de travail des femmes allaitantes :	Actions prévues par
Instaurer un cadre favorable à l'allaitement maternel sur les lieux de travail	Collaborer avec le ministère du travail, les syndicats, la chambre des métiers.... pour améliorer la situation des femmes allaitantes à leurs différents milieux de travail

4.3. Au niveau des femmes avec un risque d'un allaitement maternel problématique :	Actions prévues par
Pendant la grossesse (ainsi qu'en postnatal), accorder une attention particulière aux mères avec une expérience négative en matière d'allaitement maternel, aux mères jeunes, mères de bébés prématurés ou malades,....	Garantir le suivi adéquat.(ce suivi se veut interdisciplinaire et individualisé)
Promouvoir et améliorer l'accès à l'offre de soins.	.Renforcer la collaboration entre les différents acteurs sociaux pour augmenter l'accès à l'offre
Elaborer et organiser avec les partenaires respectifs (Ligue	

Médico-sociale, Croix Rouge, communes. ONGs...) un programme de formation continue pour les assistant(e)s sociales relatif à la promotion de l'allaitement maternel	
Etudier la possibilité de distribution de bons (similaires aux chèques repas) pour une alimentation saine aux mères allaitantes de faible niveau socio-économique.	Collaboration avec épiceries sociales

4.4. Au niveau de la société civile	Actions prévues par
Encourager la présentation de l'allaitement maternel au grand public, aux médias, aux enseignants et aux élèves comme la façon normale d'alimenter les nourrissons et les jeunes enfants.	Diffuser des messages positifs concernant l'allaitement maternel s'adressant aux jeunes avec des actions / projets concrets (par exemple des cartes postales, sketches...).
Informier le public des principes, des objectifs et des dispositions du Code International *, sur les procédures de contrôle de son respect et les sanctions en cas d'infractions.	
Elaborer en collaboration avec le ministère de l'éducation nationale des modules traitant l'allaitement maternel et promouvoir leur intégration dans le programme de la scolarité obligatoire	

5. Encourager la recherche sur le lait maternel, sur l'allaitement et les bébés allaités

Encourager la recherche nationale, européenne ou internationale sur l'allaitement.	
Participer à des projets nationaux, européens et internationaux de recherche sur l'allaitement	